

# Pêcheurs maritimes professionnels : venez compléter vos connaissances de la facturation et de la traçabilité

*(mentions obligatoires, modalités d'acquittement, rappel sur les obligations déclaratives...)*

**Lundi 25 octobre 8h-9h30**

**OU mardi 2 novembre 8h-9h30 au Port**

Direction de l'Économie,  
de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

Direction de la mer  
Sud océan Indien



## Pourquoi ?

- ✉ Actualiser vos connaissances des obligations réglementaires de la facturation et de la traçabilité
- ✉ Sécuriser, lorsque vous effectuez des demandes, votre accès aux aides européennes (FEAMP / FEAMPA)

## Comment ?

- ✉ Grâce à une formation gratuite adaptée au secteur des produits de la pêche
- ✉ Effectuée par la DEETS en lien avec la DMSOI

## Où ?

- ✉ A la salle de réunion du Grand Port Maritime de La Réunion, 2 rue Evariste de Parry au Port (salle de réunion du rez-de-chaussée)

Inscrivez-vous à 1 créneau horaire – pour participer **l'inscription est obligatoire**

Par téléphone : 02 62 70 31 29 de 8 H à 15 H.

Par mél au service des affaires économiques de la DMSOI :

[ae.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr)



Lundi 25.10.2021  
8h00 à 9h30

Pêcheurs maritimes professionnels (jauge = 27 personnes)

Mardi 2.11.2021  
8h00 à 9h30

Pêcheurs maritimes professionnels (jauge = 27 personnes)

Des sessions complémentaires pourront être ajoutées si les jauges sont atteintes.

La formation aura lieu dans le strict respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique disponible, distanciation).

